

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 7 Novembre à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François CARJOT, 1^{er} adjoint.

PRESENTS :

Jean-François CARJOT	Elodie DESMARIS	Jean-Louis GIVORD
Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL	Françoise BERTHOUD
Michèle LAURENT	Serge DUMARAIS	René TRONCY
Marie-Françoise PERROUD	Ufuk YUKSEL	Françoise DUBOIS
Cécile NIZET	Catherine MIGNOT	Cédric GREGOIRE
Alexandre DESRAYAUD	Guy GABILLET	Nadine TRESSELT
Christian RAVOUX		

Absent(e) excusé(e) : Alain **GIVORD**, Sébastien **LEQUEUX**, Karine **THIBERT**,
Caroline **TROUILLOUX**

Pouvoirs : Alain **GIVORD** à Jean-François **CARJOT**, Karine **THIBERT** à Claude
RABUEL, Sébastien **LEQUEUX** à Françoise **BERTHOUD**

Secrétaire de séance : Claude **RABUEL**

Date de la convocation : le 2 novembre 2023

Membres en exercice : 23

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendus du 3 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité

Evènements Octobre 2023

Evènements Octobre 2023		
date de l'évènement	Organisateur	Evènement
14/10/2023	CCAS	Spectacle dansant
15/10/2023	Vonnas Patrimoine	Salon des fèves
19/10/2023	Cercle d'Argent	Concours de belote
20/10/2023	FNACA	Assemblée Générale + repas
21/10/2023	Vonnas'Anime	Repas des bénévoles
28/10/2023	Don du sang	Vente de produits
28/10/2023	Comité de jumelage	Choucroute

√ *Rapporteur Elodie DESMARIS*

1- **Décision modificative n° 3 budget commune**

Madame Elodie DESMARIS, Adjointe au Maire, précise qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de ligne budgétaire.

Considérant des lignes budgétaires pour pouvoir équilibrer des opérations réelles du Budget Principal 2023, il convient d'effectuer un ajustement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de modifier de la manière suivante :

Madame Elodie DESMARIS, adjointe au maire, explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 408.66 € sur la liste N° 1014380335.

Après examen de cette liste, il est proposé aux conseillers de ne valider l'admission en non-valeur que 2 créances pour un montant de 0.94€.

Adopté à l'unanimité

Question de Cécile NIZET : A quoi corresponde LES 0.94cts ? Réponse apportée : ça peut venir de beaucoup de choses : il s'agit souvent d'erreur de règlement ou d'une erreur d'enregistrement. Cela concerne principalement les repas cantine.

√ *Rapporteur Jean-Louis GIVORD*

3- Convention CD01 pour les travaux de l'Avenue des Sports

La commune de Vonnas souhaite réaliser des travaux d'aménagement de sécurité de l'Avenue des Sports – RD 96, afin d'apaiser les vitesses pratiquées des usages de la route et sécuriser le déplacement des modes doux sur le secteur.

La commune de Vonnas intervient en tant que Maître d'ouvrage des travaux et le Département intervient en tant que gestionnaire de la RD96.

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement.

Dans le cadre de la réalisation de la couche de roulement, le département de l'Ain versera à la commune de Vonnas une participation financière d'un montant forfaitaire de 46 500€HT, soit 55 800€TTC.

Toute modification de l'aménagement devra faire l'objet d'un accord préalable du département de l'Ain sous forme d'avenant.

Cette convention durera tant que l'équipement réalisé par le maître d'ouvrage restera en service.

Il est proposé au conseil de :

APPROUVER les termes de la convention ;
AUTORISER le Maire ou son représentant à signer ladite convention et agir pour la mise en œuvre de cette dernière.

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

4- Point urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145723D0086	18/10/2023	NODET Jean-Pierre	163 Rue Henri Génard Les Petits Varays	Division en vue de construire
DP00145723D0085	17/10/2023	BARBET Patrick	95 Rue Henry IV	Construction d'un abri de jardin
DP00145723D0084	09/10/2023	ISOWATT	87 Impasse des Noisettes	Pose de panneaux photovoltaïques
DP00145723D0083	05/10/2023	LUBAC Sébastien	114 rue du 19 mars 1962	Modification des ouverture + abris de jardin 10m2
DP00145723D0082	05/10/2023	ROZIER Thierry	626 Route de Neuville	Création ouverture sur bât existant + clôture et muret

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PAS DE DEPOT DE DOSSIER EN OCTOBRE 2023				

5- Point d'information : présentation de l'état d'avancement du site internet

Visionnage du nouveau site actuellement en fin de développement et mise à jour.
 Mise en avant de

- Services supplémentaires qui allègeront les tâches des services administratifs : demandes de prise de rendez-vous en ligne (état civil, urbanisme,...), demandes de réservation de salles
- Pages actualités, cartographie, ...
- convivialité du site
- autonomie des services pour la mise à jour
- compatibilité multi-plateformes

6- Marché de Noël de l'Union Commerciale

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Marché de Noël de l'union commerciale en partenariat avec la Municipalité aura lieu le mercredi 6 décembre.

Comme les années précédentes, des tours de calèches seront proposés aux enfants, pour assurer la montée et la descente de la Calèche de 15Heures à 18 Heures environ nous avons besoin de 6 personnes pour effectuer un tour de rôle.

Nous sommes également à la recherche d'une personne pour assurer la fonction de lutin dans la calèche, contrairement aux années précédentes, le Père Noël sera sur un stand.

Les tours de calèches seront les mêmes que les années précédentes, (Rue Claude Morel, Rue de la Charité, Rue Chaynes Aimable.

Fin de séance à 20h15

Alain GIVORD
Maire de Vonnas

Claude RABUEL
Secrétaire de Séance